

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT	
Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône.	— 11 — 23 — 44
Département limitrophes.	— 12 — 24 — 46
Autres départements.	— 13 — 25 — 48

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. STROCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 10 Mai.

Si vif que soit le « désir » que M. le duc de Broglie manifestait dernièrement de voir bientôt voter les lois constitutionnelles et quel empressement qu'il apporte à en déposer le projet sur le bureau de l'Assemblée, il n'est rien moins que probable de voir ces lois devenir l'objet des discussions de la Chambre pendant la durée de la session qui va s'ouvrir.

Nous l'avions prévu, et nous l'avons dit bien des fois : Quelle que soit, à cet égard, la bonne volonté du vice-président du conseil, tous ses efforts sont destinés à tomber devant l'obstination que la droite met à son refus de rien constituer. M. de Broglie, pour conserver le pouvoir, a dû en passer par les exigences des royalistes, et il ne peut se présenter, que les mains liées par les compromis qu'il semble décidément avoir passés avec eux.

Le succès qu'ils viennent de remporter sur le gouvernement, succès indéniable aujourd'hui, et dont le gouvernement fait en quelque sorte l'implicite aveu, en acceptant l'ordre qui paraît avoir prévalu, dans la présentation des divers projets de loi, le succès, disons-nous, rend les royalistes presque arrogants. Il ne s'agit plus pour eux de traiter avec le ministère.

Is se sentent assez maîtres de la position pour intimider leurs volontés, nous dirions presque leurs ordres. « Si M. le duc de Broglie, dit l'*Univers*, veut rester ministre, chose à laquelle nous ne tenons pas essentiellement, il fera bien de se rallier définitivement au plan que nous indiquons ici. »

Or, le plan dont il s'agit n'est autre, naturellement, que celui de l'extrême droite. Il est présenté par l'*Univers* dans des termes presque identiques à ceux dans les quels nous avons naguère pouvoir l'annoncer : faire voter d'abord les lois de finances, la loi sur l'armée et la loi électorale. On aborderait ensuite la loi sur la presse et la liberté de l'enseignement supérieur.

« Après cela, conclut avec un ricanement de satisfaction l'organe de M. Veuillot, il fera bien chaud à Versailles et le moment des vacances d'été sera venu. »

Il va sans dire que M. de Broglie restant ministre, des ressources analogues ne sauraient manquer, cet automne, aux législatifs pour ajourner les lois constitutionnelles à l'an prochain, c'est-à-dire indéfiniment.

D'avance l'on connaît suffisamment le jugement que portera le pays sur une semblable politique, mais il serait intéressant de savoir ce qu'en pense M. le maréchal de Mac-Mahon, qui après le pays, est le plus intéressé à ce que ses pouvoirs soient une bonne fois définis et consolidés.

Nous avons appelé l'attention sur les très-judicieuses et très-opportunes réflexions de l'*Italie*, à propos des discours prononcés à la chambre des lords par lord Russell et lord Derby. Nous trouvons aujourd'hui dans la plupart des journaux étrangers qui s'occupent de cet incident des observations analogues.

Leurs appréciations sont toutes favorables à la France et animées d'un sentiment de la situation parfaitement juste. Aussi les recueillons-nous avec une satisfaction d'autant plus vive, que pendant la guerre et les premiers temps

qui l'ont suivie, nous n'avions pas été habitués à être jugés par la presse étrangère avec autant de sympathique équité.

Quant à l'incident en lui-même et à l'effet qu'il semble avoir produit en Europe, le *Mémorial diplomatique* nous paraît en avoir mieux que personne démontré le manque absolu de portée sérieuse.

Après avoir affirmé que la paix n'est aucunement menacée, et avoir fait ressortir l'intérêt qu'ont toutes les grandes puissances continentales à guérir les plaies que la guerre et les crises financières des dernières années ont fait aux peuples, le *Mémorial diplomatique* établit que les revendications territoriales ne sont nullement à l'ordre du jour : aucune puissance n'oserait d'ailleurs en assumer la responsabilité. « Les temps ne sont plus, ajoute la feuille des chancelleries, où tel ou tel cabinet pouvait impunément élever la prétention que ses voisins réglent leurs affaires intérieures aux convenances de ce cabinet. »

« On peut donc réellement affirmer, dit en terminant le *Mémorial diplomatique*, que la paix générale ne court aujourd'hui aucun danger, et que la conversation des deux nobles lords porte quelque peu dans le vide. »

La juste des observations du *Mémorial diplomatique* nous est d'ailleurs confirmée par un télégramme de Pesth, que nous avons reçu ce matin, et qui donne le résumé d'un discours prononcé par M. le comte Andrassy, dans la commission de la délégation autrichienne.

Interrogé sur les relations extérieures de l'empire austro-hongrois et sur la situation de l'Europe, l'honorable ministre a donné le démenti le plus formel à toute idée d'un danger de guerre imminent. « La paix, a-t-il dit, est complètement assurée, et pour longtemps. »

Après avoir déclaré que l'Autriche avait contribué de toutes ses forces à assurer le maintien de la paix et manifesté l'intention du gouvernement de continuer à diriger sa politique dans le même sens, M. le comte Andrassy s'est appliqué à démontrer la fausseté des bruits inquiétants qui avaient couru sur la dernière entrevue des trois empereurs, au sujet d'un arrangement politique qui aurait été convenu entre eux pour un partage éventuel de l'Orient.

« Les entrevues des souverains, a dit M. Andrassy, ont eu pour objet le maintien de la paix, et le voyage de l'empereur de Russie a eu pour but d'étendre les relations commerciales, lesquelles sont les plus sûres garanties de la paix. »

Le langage du ministre de l'empire austro-hongrois a été, on le voit, des plus rassurants et ne laisse rien subsister de appréhensions que lord Russell avait cru devoir signaler dernièrement avec une assez incompréhensible affectation.

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans le Temps :

Trois jours seulement nous séparons de la reprise de la session, et les partis parlementaires commencent à se mettre en mouvement.

Nous avons annoncé hier la convocation pour demain des membres de la gauche républicaine : le centre gauche doit, assure-t-on, se réunir lundi à Versailles.

L'Union républicaine a déjà tenu hier une

première séance ; la seconde est fixée à demain.

Les divers groupes de la droite vont, sans aucun doute, se rassembler aussi avant mardi, et quelque discrétion qu'aient toujours gardée dans ces derniers temps les communications faites aux journaux par ces réunions, il n'est guère possible qu'il ne se fasse pas immédiatement quelque jour sur les dispositions dans lesquelles reviennent les membres des trois ou quatre fractions de la majorité.

Le public attend avec impatience les délibérations qui vont s'ouvrir ; il se demande non sans une profonde anxiété, comment tournera cette session décisive et quel sera le dénouement de la grave crise constitutionnelle où nous sommes engagés.

On lit dans le *Moniteur universel* : Il paraît se confirmer que plusieurs membres de la droite proposent d'interpeller le ministère, dès l'ouverture de la session, sur sa politique générale intérieure. On assure également que le cabinet ne déposera pas immédiatement son projet de loi sur l'établissement d'une Chambre haute, qui n'est pas encore prêt.

Enfin, les démarches les plus actives continuent à être faites auprès de M. le comte de Chambord pour le déterminer à se rendre en France d'ici au 15 de ce mois.

Plus on agite la question des lois constitutionnelles et moins elle devient claire :

Dans la pensée du *Journal de Paris*, les lois constitutionnelles ont pour but d'attribuer à l'exécutif toute la force que l'Assemblée déposséderait en se séparant :

La loi électorale s'efforcera d'assurer l'élection d'une Assemblée conservatrice comme l'Assemblée actuelle. La loi sénatoriale et la loi exécutive mettront, entre les mains de M. le maréchal de Mac-Mahon et d'une Chambre haute, les moyens de résister à la Chambre issue du suffrage universel, pour le cas où celle-ci serait élue sous l'empire des passions révolutionnaires qui soufflent. En un mot, l'Assemblée nationale ne peut pas espérer de voir la fin de la crise que nous traversons ; et les lois constitutionnelles ont pour but de permettre à M. le maréchal de Mac-Mahon de la traverser jusqu'au bout ; elles sont préparées pour lui.

La France ajoute la réflexion suivante : Les lois constitutionnelles sont préparées pour le maréchal ! Voilà qui nous rapproche singulièrement de la théorie du pouvoir personnel que la presse légitimiste avait inventée pour les besoins de la cause.

A propos des révélations de l'*Indépendance belge* sur ce conseil des ministres du 6 juillet d'où sortit la déclaration de guerre, le *Moniteur universel* fait les observations suivantes qui paraissent confirmer les renseignements du journal belge :

Il est certain que le projet de déclaration rédigé dans la soirée du 3 juillet 1870 par M. le duc de Gramont ne contenait aucune provocation contre la Prusse et ouvrait la porte à des négociations qui ne mettaient pas en jeu les susceptibilités du cabinet de Berlin. Il est également certain que cette rédaction ne fut pas approuvée le lendemain par la majorité du conseil des ministres, et qu'on décida de l'accepter dans des proportions assez sensibiles. Nous ne prétendons pas que le texte de la première rédaction donné par l'*Indépendance belge* soit absolument exact ; mais, dans ce qu'il est, il suffit à faire juger de l'entraînement que subit le conseil des ministres pour lui en substituer un autre, c'est-à-dire celui qui fut lu quelques heures après au corps législatif.

Toujours le rôle prépondérant attribué à l'impératrice dans cette néfaste résolution, le *Moniteur universel* doit avoir fait ses réserves.

Le pouvoir formé devant le conseil d'Etat par la France républicaine de Lyon contre l'arrêté de suspension qui l'aurait frappé, ne

l'aurait pas à recevoir une solution ; le débat à ce sujet avait dû être ajourné pendant l'examen du dossier qui avait été communiqué aux ministres de la guerre et de l'intérieur. Ce dossier a été rendu au conseil d'Etat et le procès a repris son cours.

La *Gazette de Cologne* dit que le récit emprunté par les journaux français au *Times*, des propositions faites par M. de Bismarck au roi Victor-Emmanuel au sujet de Nice et de la Savoie, est une pure invention française.

La *Gazette de Cologne* ajoute : « Nous n'examinerons pas si ce système de calomnies, dirigées contre un homme d'Etat qui doit être jugé sur ses propres déclarations, est de nature à améliorer les relations étrangères du cabinet français. »

A cet égard, calomnier M. de Bismarck nous paraît difficile.

La *Pall Mall Gazette* juge fort exactement, croyons-nous, de l'état actuel des esprits en France et en Allemagne :

Le peuple français, dit ce journal, ne songe en ce moment qu'à la reprise des affaires ; il désire sincèrement la paix pour plusieurs années. Ses hommes d'Etat évitent avec soin toute occasion de froisser et de mécontenter l'Allemagne.

Au-delà du Rhin, c'est tout l'inverse. Tandis que le Français, si irritable, si irritable, est devenu patient et maître de lui-même, le flémmatique allemand s'est transformé en un être rogne, méfiant, et prêt à tout instant à en découdre. On ne saurait préciser jusqu'à quel point ces sentiments du peuple allemand sont entretenus et provoqués par son gouvernement ; mais il est de fait que dans tout l'Allemagne officielle et militaire, on désire et on prévoit une nouvelle guerre très-prochaine.

Cette lutte doit, d'après le dire général des Allemands, amener l'anéantissement entier de la France, qui est le rêve et le but avoué des hommes d'Etat de l'Allemagne comme de tout le peuple allemand.

Cela et le fait que l'Allemagne est gouvernée par des hommes qui ne reculent devant aucun moyen, c'est ce qui produit en Europe tant de malaise. Le prince de Bismarck fait tout pour augmenter l'anxiété générale ; il parle de la France et de son gouvernement avec tant de mépris qu'il doit avoir l'arrière-pensée de raviver plutôt que d'adoucir le désir de revanche dans le cœur des Français.

Parmi les feuilles autrichiennes le *Vaterland* de Vienne lance contre les projets attribués par la *Pall Mall Gazette* au chancelier de l'empire allemand et à l'Allemagne elle-même un véritable réquisitoire.

Quiconque, dit le journal viennois, pense aux procédés dont M. de Bismarck a usé en 1866 contre l'Autriche, et en 1870 contre la France, s'attend à voir les résultats des machinations et des conspirations qui tendent à faire croire que la Prusse est menacée et qui lui servent à déguiser ses nouveaux plans de conquête. Ce n'est pas la France, mais la politique de M. de Bismarck qui menace la paix générale.

Le *Vaterland* termine en citant un passage d'une lettre écrite par l'empereur François-Joseph d'Autriche, et où il est dit que : « La seule idée du Prussien est d'avoir soin d'exploiter les dispositions pacifiques de l'Europe, afin de pouvoir mieux porter ses coups. »

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Le cabinet de Madrid, depuis la prise de Bilbao, négocie de nouveau auprès des divers cabinets, en vue de la reconnaissance officielle du gouvernement actuel. On nous dit que le cabinet de Berlin se montre jusqu'ici le plus disposé à satisfaire au vœu du gouvernement de Madrid, et que, d'autre part, le cabinet de Londres hésite beaucoup à cet égard.

— Dame, j'en pense ce que voudra monsieur le baron.

— A la bonne heure ! voilà une opinion qui ne te compromettra pas... Elle me rappelle ce courtisan qui, interrogé sur le temps probable qu'il ferait le lendemain, répondait à Louis XIV : « Sire, il fera le temps qu'il plaira à Votre Majesté. » Et tu disais donc, Christian, que les bois ainsi aménagés, les terres ainsi amendées, les cultures ainsi alternées, une propriété doit doubler son rapport ?

— Certainement, mon père ; et si vous le permettez...

— Comment, si je le permets ? D'abord, puisque je l'émancipe, tu es le maître ; fais des essais, mon garçon ; opère sur toi-même ; et, si je vois que tes expériences réussissent, eh bien, alors... Quoique tout cela ne doive pas changer grand chose au capital financier.

— Mais, mon père, permettez-moi de vous dire que ceci est une erreur ; le capital augmenté nécessairement selon les revenus.

— C'est, ma foi ! vrai ; je n'y songeais pas... Te voilà bien savant !... Mais qui croyais qu'on ne l'avait appris que le latin : et encore tout au plus !

— De cette science-là, mon père, j'en ai plus acquis pendant mes vacances que pendant mes classes ; c'est aux enseignements de ce bon Claude que je la dois.

— Ce bon Claude ! Cet excellent Claude ! Ce bon Dieu de Claude ! pensa le gentilhomme ; j'entends chanter que les louanges de ce fermier, par tout le monde et sur tous les tons.

— En ce cas, reprit M. de Bussières, je n'ai guère confiance, et j'aime encore mieux ma bonne vieille manière de ne rien surmener, pas plus la terre que les gens ou les bêtes ; qui va doucement va longtemps.

Christian ne répliqua pas, sachant à quel point son père était prévenu contre Claude François, et bien décidé d'ailleurs à ne pas agir qu'à sa guise, puisqu'on lui laissait le champ libre.

L'*Indépendance belge* avait annoncé que le centre gauche préparait une proposition de dissolution, et désigné M. Ricard comme le député chargé de présenter cette proposition. Le *Francis* s'empresse de faire remarquer qu'il s'agit seulement de « cette partie du centre gauche qui ne veut pas se rallier à la majorité conservatrice », c'est-à-dire de ces quelques indisciplinés qui s'avisent de résister aux cajoleries de M. de Broglie et paraissent résolus à mettre le chef du cabinet en demeure de donner un gouvernement à la France, ou de se retirer.

Quoi qu'il en soit, voilà un groupe important de l'Assemblée que la force des choses a « de plus en plus acculé à la dissolution » ; le *Francis* le constate en le déplorant, il est vrai, et la nouvelle donnée par l'*Indépendance belge* lui fournit l'occasion d'adresser un dernier appel aux « conservateurs qui pourraient encore se trouver égarés dans les rangs du centre gauche. »

Tentative désespérée et qui n'aboutira pas, nous en sommes convaincus. Mais n'est-il pas édifant de voir un journal ministériel faire, d'un appel aux électeurs, un épouvantail pour les représentants de la nation, et soutenir, en même temps, avec un déplorable esprit de suite, toutes les mesures propres à hâter une solution qui lui inspire tant d'effroi !

Qu'on le veuille ou non, en effet, que ce soit demain ou dans quelques mois, il faudra bien que l'Assemblée actuelle « épuise sa capacité constituante. »

Et si cet effort n'aboutit qu'à un avortement, si son impuissance éclate aux yeux du pays, comme elle paraît démontrée aujourd'hui aux hommes droits et sincères contre lesquels s'écrit inutilement le *Francis*, quel moyen de remédier à la crise — autre que la dissolution de la Chambre ?

Mais, encore une fois, si la Chambre est « acculée » à cette extrémité, à qui la faute, sinon au *Francis* et à ses patrons ?

Voici la lettre que les membres de l'Assemblée nationale, qui sont fondateurs ou patrons de l'*Union libérale démocratique de Seine-et-Oise*, ont adressée à M. le général Lamiral, gouverneur de Paris, commandant la première division militaire :

Paris, 1^{er} mai 1874.

Monsieur le général,

Nous regardons comme un devoir de vous communiquer les observations suivantes sur l'arrêté d'interdiction dont vient d'être frappée l'*Union libérale démocratique de Seine-et-Oise*.

Fondateurs ou patrons de ce journal depuis cinq ans passés, nous déclarons qu'on se trompe d'une manière absolue en accusant « sa politique habituelle d'exciter le désordre et de provoquer la haine du gouvernement et le mépris envers l'armée et ses chefs. » Nous opposons à cette appréciation inexacte la dénégation la plus entière. C'est ailleurs qu'il faut chercher les motifs de la rigueur inouïe dont ce journal, d'une modération notoire et constante, est aujourd'hui la victime.

C'est une chose bien grave, monsieur le général, que de détruire ainsi une propriété privée par une simple mesure administrative et sans l'intervention des tribunaux. Nous ne faisons pas remonter jusqu'à vous la responsabilité de cet acte énorme, puisque votre arrêté a été pris sur l'avis du conseil des ministres. Mais c'est à vous que nous devons nous adresser pour protester de l'innocence complète de notre feuille et pour exprimer les sentiments que nous inspire la peine excessive qui l'atteint. Ce serait presque nous rendre

complices d'une iniquité que de ne pas vous faire entendre le cri de notre conscience de bons citoyens et d'honnêtes gens.

Agreez, monsieur le général, l'assurance de notre haute considération.

Les fondateurs de l'*Union libérale démocratique de Seine-et-Oise* :

BARTHELEMY SAINT-HILAIRE, CALMON, GARNOT, FÉRAY, HÉVRE, JOURNAULT, LÉON SAY, RAMBAUD, SCHERRER, députés à l'Assemblée nationale.

LA QUESTION DE SUEZ

Les graves difficultés qui se sont élevées entre la Porte et la compagnie du canal de Suez portent sur la manière de déterminer le droit de transit. Elles n'auraient pas pu se produire si, dès l'origine, les tarifs eussent été soigneusement fixés. Mais l'acte de concession dit seulement que la compagnie sera autorisée à percevoir une redevance de 10 francs par tonne de capacité et de 10 francs par passager ; et lors de l'émission des actions, le 15 octobre 1858, M. de Lesseps déclara que chaque tonne de marchandise passant par le canal payerait un droit de 10 francs. Il ne semble pas que personne à ce moment ait remarqué la différence de ces deux expressions : *tonne de capacité* et *tonne de marchandise*.

La commission qui se réunit à Paris, quelque temps avant l'ouverture du canal pour régler le mode d'exploitation, décida que le droit de 10 francs serait provisoirement perçu d'après les papiers de bord du navire transitant. Ces papiers indiquent le nombre de tonnes de jauge du navire. Il n'était plus question de la *tonne de capacité* ni de la *tonne de marchandise*, mais de la *tonne de jauge*.

Ce troisième système avait un grand inconvénient. Toutes les nations, en effet, n'ont pas la même manière de déterminer la jauge de leurs navires. Pour les navires à vapeur, par exemple, qui devaient être presque les seuls à profiter du canal, on tient compte de l'espace occupé par la machine ; cette deduction, en France, est fixée à 4000 du tonnage brut ; en Angleterre, au contraire, on la calcule d'après l'espace réellement occupé par les machines. Il en résulte que tel vaisseau, jauge en France à 1,008 tonnes, serait jauge en Angleterre à 1,393 tonnes. Il payerait donc, naviguant sous le pavillon français, 10,080 fr., et 13,930 fr. s'il naviguait sous le pavillon anglais.

On voit donc que le système adopté au moment de l'inauguration, était contraire au principe fondamental que les droits devaient être égaux pour toutes les nations.

Le 17 janvier 1870, le comité ordonna qu'à l'avenir la perception se ferait, non plus sur le tonnage net, mais sur le tonnage brut. Mais cette décision fut bientôt rapportée, et 23,260 fr. furent remboursés aux six navires qui avaient payé d'après leur tonnage brut.

Après la guerre de 1870-1871, la compagnie ne pouvant pas même payer ses obligations, la question de l'augmentation des tarifs fut soulevée, et on discutait beaucoup sur ce qu'il fallait entendre par tonne de capacité, tonne de marchandise, etc. Les uns soutenaient que ce devait être le mètre cube ; les autres, la tonne anglaise de Calcutta de 1 m. 13 ; celle de Bombay, de 1 m. 42 ; la tonne française, de 1 m. 44, etc.

Ces controverses aboutirent à l'adoption du droit de 10 francs par tonne de

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 11 Mai 1874. 30

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Une demi-heure après, Modeste n'avait pas encore réparé.

On la retrouva à la même place, sous le même pommier.

Gervaise, qui avait quelques prétentions en médecine, lui tâta le pouls, et lui trouva de la fièvre.

Il pleuvait depuis un quart d'heure, et Modeste était légèrement vêtue.

— S'il est possible de rester ainsi à l'humidité ! dit la paysanne ; c'est le froid qui l'a saisi.

— Tu perds donc la tête, mon enfant, ? demanda doucement Marguerite.

— Il pleut ? Je ne m'en étais pas aperçue... Je me trouvais si bien là !

Le père ne demanda rien : peut-être commençait-il à craindre d'en trop savoir.

On coucha Modeste ; on lui fit une infusion de tilleul. Dans les campagnes on se figure

avoir obvié à tous les maux, quand on a fait bouillir quelques herbes.

Hélas ! le tilleul était impuissant en pareille affaire.

Dès que la jeune fille fut seule dans sa chambre, elle repoussa ses couvertures et ouvrit la fenêtre.

Ce qu'il lui fallait, surtout en ce moment, c'était de voir revenir Mouton.

Mouton revint vers onze heures. C'était le signe que son maître était arrivé à bon port. Et alors, Modeste se coucha pour tout de bon.

III

M. de Bussières était un peu de la nature des sœurs au lait, s'emportant volontiers lorsqu'il était sur le feu, c'est-à-dire sur l'impression du moment, puis se calmant à miracle au moindre réfrigérant.

La veille, s'il avait tenu à Christian, au moment où ce dernier venait de quitter un peu trop cavalièrement M^{lle} Francine Duranton, il l'aurait grondé vertement.

Le lendemain, il y pensait à peine, et d'ailleurs, son intention était de soumettre le jeune homme par la douceur.

Dès six heures du matin, les chevaux étaient sellés, et le baron sonnait une fanfare sous les fenêtres de son fils pour le réveiller.

On se rappelle qu'il était question d'aller passer en revue les propriétés du jeune homme, lesquelles n'étaient pas « d'un seul tenant », comme disent les campagnards, mais bien éparpillées, au proche, et au loin, sur une grande étendue de terrain.

Alors, s'écria le vieux gentilhomme, en route, mauvaise troupe ! Rappelle-toi que tous les hommes solides sont du matin, et que ceux qui font du jour la nuit ne valent pas tripette.

Christian, qui s'attendait à une bourrasque,

ut charmé de voir se lever l'aurore sous des auspices aussi favorables.

Le baron avait déjà avalé un de ces plantureux potages où ne chaviraient pas les cuillères et qui sont la providence des chasseurs.

Il haussa dédaigneusement les épaules en voyant son fils se lyster d'un doigt de chocolat.

— Voilà pourtant comme on nous les élève, dit-il ; faites donc des hommes avec cela !

Le factotum du baron, un vieux serviteur de la famille, nommé Pierrotin, les accompagna.

A chaque station, on mettait pied à terre, Christian examinait la nature du sol et faisait prendre des notes par le régisseur.

Le baron, qui n'avait jamais beaucoup tourné la terre, la laissant produire comme elle l'entendait, semblait, d'abord, avoir pas grande confiance dans l'opportunité de ce travail.

— L'intendant non plus.

Mais le jeune homme émettait des idées si claires, des théories si pratiques, il arrivait à des déductions tellement manifestes, que les deux routiniers finirent par se regarder d'un air qui signifiait :

— Tiens, tiens, tiens, mais tout cela n'est pas si dénué de bon sens que nous le pensions.

Tu veux donc marcher sur les brisées de Triptolème ? demanda plaisamment M. de Bussières ; que va dire cet homme vénérable ?

— Bah ! il y a longtemps qu'il est détroqué.

— Mais pas si longtemps, mon garçon ; et la preuve, c'est que je suis encore un de ses sujets.

— Parce que vous avez le culte des vieilles dynasties, mon cher père, reprit le jeune homme en riant ; j'espère d'ailleurs bien que vous n'allez pas tarder vous-même à secouer son joug.

— A savoir... Je ne dis pas non ; qu'en penses-tu, mon vieux Pierrotin ?

(La suite à demain.)

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

9 mai.

à chausser et comprime un peu trop le long de la jambe. En outre, le pied, complètement enfoncé, se gonfle pendant la marche, ce qui gêne le soldat.

La demi-botte est préférable; mais pour ne pas blesser l'homme, il faut qu'elle soit ajustée au cou-de-pied, et que lors la pluie ou la sécheresse en la rétrécissant l'amène des douleurs intolérables. Cela tient surtout à la façon dont on donne à l'empêche la forme du pied. En effet, le morceau de cuir n'arrive à cet effet qu'au moyen de dilatations inégales produites par la forme. L'eau et la chaleur tendent à lui rendre sa structure primitive, altèrent les dimensions de la chaussure au détriment du pied.

Un nouveau type vient d'être inventé par M. X... qui en a envoyé la description et le modèle à la Réunion des officiers. Cette invention consiste en un soulier du genre actuellement adopté, auquel on joint une tige de demi-botte, fendue sur le côté et munie de deux boucles avec contour-sanglons pour serrer plus ou moins la cheville. Cette demi-botte ne se déforme plus par l'action des agents atmosphériques, puisque la tige et l'empêche ne sont plus formées par le même morceau. En outre, elle peut facilement se nettoyer à l'intérieur et elle peut être portée dessus ou dessous le pantalon.

Les artistes du Grand-Théâtre ont quitté en partie Lyon, hier soir, après avoir touché, dans la journée, le solde de leurs appointements.

Le règlement des comptes de la gestion a donné un rendement au-dessus de leurs espérances et de nos prévisions.

En effet, c'est 143,90 0/0 qu'ont reçus les sociétaires, et non 120, comme nous l'avions annoncé.

Nous sommes heureux de constater que les artistes sont allés spontanément remercier, avant de partir, M. d'Herblay de son habile administration, grâce à laquelle la campagne a pu se terminer d'une façon si brillante et si avantageuse.

Il n'y avait pas d'exemple au théâtre qu'une société ait réussi aussi complètement que celle-ci.

Il se forme en ce moment à Lyon une société qui se propose de combler une lacune en venant en aide aux personnes qui, faute de fonds, ne peuvent non-seulement retirer du Mont-de-Piété les objets déposés, mais ne peuvent même pas renouveler la reconnaissance; or, faute de faire ce renouvellement, le gage est vendu et l'emprunteur se trouve dépossédé, alors qu'avec un peu de temps il lui eût renouvelé et empêché la vente de son gage.

C'est ce but que la société en voie de formation se propose d'atteindre, sous le nom de « Caisse de prêts et avances pour le renouvellement et l'achat des reconnaissances du Mont-de-Piété ». Au surplus, voici un extrait du programme de ses opérations :

Sur le dépôt de reconnaissance, la Caisse opère le renouvellement à des conditions d'intérêt très-réduites, et rend à l'emprunteur la reconnaissance qu'il lui a remboursée les intérêts et la somme payée au Mont-de-Piété pour le compte du dépositaire.

La Caisse achète les reconnaissances dans des conditions toutes nouvelles et favorables au vendeur, lequel, pressé par le besoin d'argent, vend généralement à des marchands qui achètent au plus bas prix possible. De plus, la vente est ferme et réversible, tandis que la Caisse achète des reconnaissances à tant pour cent, quelle que soit la situation plus ou moins nécessaire du vendeur.

La Caisse ne conclut que des ventes à réméré; à la vente à réméré, l'acheteur est engagé, tandis que le vendeur peut se dédire et annuler le contrat dans un temps déterminé.

Les avantages offerts au public sont donc : 1° Avances pour le renouvellement; 2° Achat à des prix fixes pour tout le monde; 3° Vente à réméré, conformément à la loi, c'est-à-dire vente réversible à la volonté et au gré du vendeur.

Ce sont là, on est forcé de le reconnaître, de véritables bienfaits offerts aux porteurs de reconnaissances du Mont-de-Piété, dont le nombre est considérable, et nous ne doutons pas que la souscription ne soit promptement ouverte, l'inscription n'étant que de 1,000 actions de 200 fr.

Les typographes de Lyon organisent pour demain lundi, au théâtre des Folies Lyonnaises, une grande représentation au bénéfice de la veuve Forest et de ses enfants.

Voici le programme de cette représentation, intéressante à plus d'un titre :

DE L'ENCRE ASTÉATINE

ET DE SON EMPLOI POUR LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

L'imprimerie a toujours offert, sans contredit, une mine inépuisable aux chercheurs de toutes sortes. Si, par la pensée, l'on se reporte à l'époque où Gutenberg dota l'humanité de son invention, on est forcé de reconnaître, — lorsqu'on juge des progrès accomplis par les résultats obtenus, — que l'imprimerie a été transformée de nos jours, comparée à ce qu'elle était à l'origine. En effet, tout ce qui concourt par le détail à former son ensemble a été amélioré, perfectionné d'une façon inimaginable. Ainsi, il suffit de citer seulement les caractères, les presses, l'encre et le papier, pour immédiatement s'en rendre compte.

Et pour ne parler que de l'encre, il y aurait sur son historique matière à écrire un gros volume; mais c'est une tâche que nous ne voulons pas entreprendre pour plusieurs raisons. Nous nous bornerons donc aujourd'hui à signaler une nouvelle encre excellente pour tampons, qui n'aspire rien moins qu'à la prétention de pouvoir être employée en imprimerie. Pour quiconque connaît l'imprimerie même d'une façon sommaire, cela ne paraît guère possible, car on sait généralement que l'encre servant à l'impression est un composé dont les principes sont le noir de fumée et l'huile de lin cuite; qu'elle est par conséquent grasse, coulante et non liquide.

Un chimiste lyonnais, M. Cré, croit cependant avoir résolu le problème avec son *Encre astéatine* pour tampons, en toutes couleurs solides et inaltérables, qui, toujours fluide, ne dépose jamais et donne des épreuves très-nettes soit sur papier, soit sur étoffe.

Nous avons examiné quelques épreuves typographiques obtenues au moyen d'une presse à copier et par un encrage fait à la main avec un tampon, et, vraiment, elles nous ont paru assez bien réussies, en égard aux moyens imparfaits mis en œuvre pour les obtenir. Cette encre ne s'étale pas, elle ne bave pas et elle couvre de manière à donner une certaine vigueur à l'impression.

En attendant ce jour, l'*Encre astéatine* pour tampons, de M. Cré, se recommande par d'excellentes qualités; la couleur est constamment la même de la première à la dernière goutte du flacon. Les timbres, les griffes et les compositeurs ne sont jamais encrassés, comme cela arrive vite lorsqu'on fait usage des encres à l'huile.

Aussi ne serons-nous pas étonnés d'apprendre avec un peu que l'*Encre astéatine* (1) est recherchée par le commerce et par les administrations à cause de ses qualités incontestables, et ce qui ne nuit pas, surtout à cause de son bon marché.

(1) On trouve l'*Encre astéatine* à Lyon, chez tous les papeteriers et graveurs, et, pour la vente en gros, chez l'inventeur, M. Cré, chimiste, quai de l'Hôpital, 10.

Il paraît que le conflit qui s'était élevé entre le *Courrier de Lyon* et l'association typographique est aujourd'hui terminé.

M. Vingtrinier a repris la direction de son imprimerie et passé un nouveau traité avec les ouvriers typographes qui recommenceront à faire le journal comme par le passé.

Les femmes ont été congédiées.

Hier, dans l'après-midi, la douane a fait arrêter à la barrière de Vaise un voitureur nommé Jean Blein, qui essayait de faire passer en contrabande diverses marchandises, parmi lesquelles une certaine quantité de tabac.

Un voitureur nommé Claude Bonnet, âgé de 27 ans, a été arrêté hier, place des Terreaux, pour outrage public à la pudeur.

Le 5 mai, un violent incendie a éclaté dans le village de Vourray, arrondissement de Nanterre. Huit à dix maisons ont été la proie des flammes. Plusieurs ménages sont sans asile. Nous manquons de détails sur les causes de l'incendie.

Exposition des Beaux-Arts à Mâcon. — Le délai fixé pour l'envoi des tableaux et objets d'art à l'Exposition de Mâcon est clos depuis le 1^{er} mai; et jusqu'au 16 mai, jour de l'ouverture du Salon, la commission n'a plus

tiens qui l'ont subie.

On assure que le parti bonapartiste est divisé sur la conduite à tenir vis-à-vis du duc de Broglie: les uns, appuyés par le prince impérial, qui veut surtout gagner du temps, désiraient qu'on soutint le duc de Broglie, sauf à profiter des bonnes occasions, s'il s'en présentait; en attendant, on tâcherait de s'installer le plus fortement possible dans toutes les positions officielles abordables.

Les autres bonapartistes, qui constituent le parti de l'impératrice, voudraient qu'on s'aliât tantôt à la droite, tantôt à la gauche, pour faire échec au cabinet.

L'arbitre serait M. Rouher, lequel n'aurait pas encore donné son avis.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 9 mai, 9 h. 50, soir.

Bourse calme.

Sur le boulevard, l'emprunt a fait 94.45.

Berlin, 9 mai.

La Chambre des députés a adopté, en troisième lecture, par 257 voix contre 95, la loi concernant l'administration des évêchés vacants.

Le projet de loi complétant la loi sur l'instruction ecclésiastique a également été adopté en troisième lecture.

On assure dans les cercles officiels que les faits racontés dans une correspondance du *Times*, relativement aux ouvertures faites par M. de Bismarck au roi Victor-Emmanuel, concernant Nice et la Savoie, sont de pure invention, et n'ont pour but que de faire douter de l'amour de l'Allemagne pour le maintien de la paix.

Barcelonne, 8 mai.

La bande de Mariano-Colona a été battue.

Dans l'affaire de Prats-Elusanes, Miret a été blessé.

Don Alphonse et dona Blanca ont failli être pris.

Madrid, 8 mai, soir.

Le ministère a accordé au maréchal Serrano le délai de 8 jours qu'il avait demandé afin de rechercher la meilleure solution de la crise actuelle.

Le maréchal Serrano part demain pour la Granja.

Madrid, 9 mai, 9 h. 15 m.

Le maréchal Serrano est indisposé. On croit qu'il n'ira pas à la Granja.

Le mouvement de dissolution des bandes carlistes continue à s'accroître dans beaucoup de districts.

Pesth, 9 mai.

Dans la commission de la délégation autrichienne, M. Andrássy, répondant à une interpellation relative à l'attitude du gouvernement envers le Vatican à l'occasion de l'*Encyclique* contre les lois confessionnelles, donne lecture d'une note que le ministre des affaires étrangères a envoyée à cet égard à Rome.

La note ne met pas en question le droit du pape de communiquer aux évêques son opinion dans les affaires ecclésiastiques, mais elle exprime le regret que l'*Encyclique* prononce des condamnations contre des choses qui ne sont nullement de nature dogmatique, mais appartiennent au droit souverain de législation de l'Etat.

La note dit : « Le gouvernement tâchera tout de même d'éviter une collision entre l'Eglise et l'Etat; mais seulement, quand il se trouvera en contradiction avec l'*Encyclique*, on donnera aux évêques le conseil d'obéir aux lois. »

La note conclut : « Si le clergé n'obéissait pas aux lois sanctionnées, le gouvernement se considérerait dans l'obligation de sauvegarder les droits de l'Etat; mais il est convaincu qu'il réussira à faire respecter les lois. »

M. Andrássy ajoute qu'aucune réponse n'a été faite jusqu'à présent à cette communication.

invités assistaient à la cérémonie.

Les nouveaux époux sont partis à six heures et demie, par un train spécial, pour Friedrichshafen, où ils séjourneront quinze jours. Ils se rendront ensuite à Carlsruhe, en Silesie, où habitent les parents du duc Eugène.

L'empereur de Russie part lundi pour l'Angleterre.

Une revue sera passée demain près de Canastadt en l'honneur de l'empereur Alexandre.

Vienne, 8 mai.

L'empereur a sanctionné les lois concernant les rapports extérieurs juridiques de l'Eglise catholique, ainsi que celles concernant la contribution du clergé au fonds dit de religion.

Pointe-de-Galles, 7 mai.

Le paquebot des messageries maritimes, l'*Anadyr*, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé ici aujourd'hui avec 66 passagers, 302 rouleaux de soie, 4,316 sacs divers et 875 colis divers pour Marseille; 490 rouleaux de soie, 13,284 caisses de thé, 4,560 divers colis pour Londres.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 5 HEURES.

Paris, 7 mai, 7 h. 45 mat.

Le *Journal officiel* publie ce matin des promotions et des nominations dans la Légion d'honneur, parmi lesquelles : Officier : M. de Bourgoing, pour les négociations du traité de commerce avec la Russie.

Chevaliers : MM. le marquis d'Harcourt, ambassadeur de France à Vienne; le prince de Broglie, pour services exceptionnels comme chef de cabinet du ministre de l'intérieur.

M. Leclercq est nommé directeur du personnel au ministère des finances en remplacement de M. Alfred Magne, nommé trésorier payeur général à Laon.

Pesth, 9 mai.

On écrit de Constantinople, le 28 avril, à l'*Indépendance belge* :

L'événement du jour est un attentat à la vie de Dimitri-Aristarchi, commis au moyen d'une machine infernale dans la maison de Savfet-Pacha, ministre de l'instruction publique. Aristarchi-Bey, ancien secrétaire d'ambassade et ci-devant sous-gouverneur de l'île de Crète, est le neveu de l'ambassadeur de Turquie à Berlin. Il était allé passer quelques jours chez Savfet-Pacha.

Samedi dernier, pendant qu'il était sorti pour faire quelques visites dans le voisinage, un individu, dit à l'européenne, est arrivé en voiture chez Savfet-Pacha et a remis aux gens de la maison une boîte et deux lettres qu'il a dit être envoyées à Aristarchi-Bey par le métropolitain d'Andrinople.

En rentrant, vers quatre heures du soir, Aristarchi-Bey s'empresse d'ouvrir la boîte dont le clef se trouvait dans l'une des deux lettres et qui, d'après ces lettres, devait contenir du tabac à fumer que lui envoyait le métropolitain d'Andrinople, ancien ami de sa famille. Mais à peine essaie-t-il de faire tourner la clef dans la serrure qu'une explosion terrible se fait entendre.

Le malheureux bey tombe inanimé sur le parquet, les vitres de la chambre où il se trouvait volent en éclats, le plafond se disjoint et prend feu, les murs se crevassent et la maison entière s'effondre sur ses fondations. On accourt, on relève Aristarchi-Bey à demi mort, pendant que, d'autre part, on s'empresse d'atteindre l'incendie.

On envole chercher des médecins qui déclarent que l'état d'Aristarchi-Bey est grave. Et, en effet, toute sa figure était une plaie. Les mains et plusieurs parties de son corps étaient profondément atteintes; on l'a immédiatement transporté chez lui et son état ne s'est guère amélioré depuis. On craint surtout qu'il n'ait perdu la vue pour toujours. L'inflammation de la face ne permet pas encore de constater l'état de ses yeux.

Quant à l'individu qui avait porté cette boîte chez Savfet-Pacha, on n'a pu encore le découvrir. La police fait, pour cela, d'actives recherches, et l'on espère qu'elle parviendra à se mettre sur ses traces. D'après le signalement qu'en donnent les gens de Savfet-Pacha, il devait être déguisé. Il portait de longs cheveux bouclés, une barbe blanche très-épaisse et de grosses lunettes bleues. On est à la recherche du cocher qui l'avait conduit et qui pourra sans doute donner quelques indications.

Quel pouvait être le mobile de ce monstrueux attentat? On ne peut pas le deviner et la victime elle-même ne peut pas le dire. Cette machine infernale, à en juger par les dégâts qu'elle a causés, était faite pour tuer cent personnes.

La dimension de ces deux bateaux est de 280 pieds de longueur, 62 pieds 8 pouces de largeur et 41 pieds 4 pouces de profondeur; leur tonnage est de 5,061 tonneaux; la force de la machine peut s'élever à 11,560 chevaux et fonctionner à un maximum de 8,000 chevaux. Le tirant d'eau est calculé à 24 pieds et demi. Nous ne savons rien encore du nombre des canons et de l'épaisseur de la cuirasse; il semble qu'on veut en faire un secret.

La première représentation d'un ouvrage est toujours pour un auteur un moment critique. La *Liberté* donne quelques silhouettes d'auteurs dramatiques à la première représentation de leur ouvrage :

Labiche. — Reste au foyer quand la scène est douteuse. Quand, au contraire, elle doit réussir, l'auteur du *Chapeau de paille d'Italie* rentre dans les coulisses.

Barrière. — Ces jours-là, plus nerveux et plus cassant que jamais. De plus, il ne cesse d'entretenir tout haut sa pièce. Il est bien entendu qu'il ne pense pas un mot de ce qu'il dit.

Ennery. — S'arrange toujours de façon à débiter à Antibes le jour de la première, ce qui n'empêche pas les braves d'arriver jusqu'à lui par le télégraphe et les journaux.

Dumas fils. — Se promène anxieux, les mains derrière le dos, aux abords du Gymnase, où le plus souvent s'enferme dans le cabinet de M. Montigny. Son père, toujours sûr de lui-même, n'entendait jamais que les applaudissements.

Sardou. — S'installe dans un café, où son cousin, qui est aussi son secrétaire, court lui faire part de l'effet produit. Si l'ouvrage n'est pas apprécié, car il sait que les sifflets lui assurent d'avance 300 représentations, à preuve *Rahabas*.

Victor Hugo. — Calme et debout au milieu de la tempête, sourit en disant tout simplement : « Ils savent que c'est de moi ! »

Camille Desmoulins. — A l'exemple de Scribe, va se blottir au fond d'une loge et prend des notes.

Claireville. — S'assied à côté du pompier et se met à froter les verres de ses lunettes, comme un homme qui est calme, mais qui a la vue trouble.

Spradlin. — A la première de la *Fille de Madame Angot*, aux Folies-Dramatiques, il occupait une loge avec quatre de ses amis, auxquels il

donnait le signal des applaudissements, en s'écriant à chaque instant : « Ah ! que c'est drôle ! Ah ! que c'est spirituel ! »

Paul Foucher. — Ces jours-là, l'émotion lui fait suer sang et eau, et sa myopie l'égare. Il erre dans le troisième étage. Quand sa pièce est jouée et qu'il rentre sur la scène, son chapeau est couvert de toiles d'araignées.

Xavier de Montpin. — Se promène dans les coulisses, l'oreille au guet, en disant à chaque instant : « Attendez; voilà un mot qui va faire couler la salle. »

Delacour. — Sort d'un passage pour entrer dans un autre.

Hector Crémieux. — L'auteur d'*Orphée aux enfers* reste dans les coulisses, attendant le morceau qui produit presque toujours son effet.

Offenbach. — Se déteste, malgré la goutte, avec une activité vertigineuse. Il chante avec les choristes et leur bat la mesure derrière le manteau d'arlequin, où l'on ne peut l'apercevoir de la salle.

Busnach. — Applaudi ou non, il porte le chapeau à claques de jour-là. Busnach est partout : dans la rue, dans le foyer, dans les coulisses et dans les loges des artistes. Nature très-sensible, la joie du succès le fait pleurer.

Leon Beauvallet. — Le binocle sur le nez, voyage nerveusement des coulisses au café, du café au foyer, du foyer aux coulisses.

Chivot et Duru. — Font une partie de billard ensemble en attendant la fin de la bataille.

Touroude. — Ne cesse de passer ses doigts osseux dans sa chevelure de saule pleureur et d'éponger la sueur froide qui baigne son front, ce qui annonce un trac immense. « *Nota bene*, quand Touroude lit ses drames aux artistes de l'Ambigu, M. Billion pleure comme une Madeleine. »

Anicet Bourgeois. — Faisait toujours chef de clique et chaque entracte pour stimuler son zèle et lui faire leçon.

Dumanoir. — Se tenait dans la coulisse, frappant du pied avec impatience chaque fois que les applaudissements se faisaient attendre.

Varin. — Restait chez lui, faisait la partie de bégue avec sa femme, en attendant son collaborateur Michel Delaporte, qui lui rapportait le verdict du public.

Carmouche. — Eternuait du commencement jusqu'à la fin de sa pièce.

Thévenin. — Prenait des glaces au café voisin. Ce vétérinaire du théâtre n'assistait jamais à une seule première représentation des quatre cents pièces qu'il fit jouer.

Bayard. — Faisait avec sa main droite des boulettes de papier qu'il accumulait dans sa main gauche.

Lambert Thiboust. — Toujours gai, toujours enthousiaste, embrassait tous ses interprètes, sans exception, et s'efforçait de leur communiquer sa confiance en leur disant : « Ça ira, ça ira. »

On écrit de Constantinople, le 28 avril, à l'*Indépendance belge* :

L'événement du jour est un attentat à la vie de Dimitri-Aristarchi, commis au moyen d'une machine infernale dans la maison de Savfet-Pacha, ministre de l'instruction publique. Aristarchi-Bey, ancien secrétaire d'ambassade et ci-devant sous-gouverneur de l'île de Crète, est le neveu de l'ambassadeur de Turquie à Berlin. Il était allé passer quelques jours chez Savfet-Pacha.

Samedi dernier, pendant qu'il était sorti pour faire quelques visites dans le voisinage, un individu, dit à l'européenne, est arrivé en voiture chez Savfet-Pacha et a remis aux gens de la maison une boîte et deux lettres qu'il a dit être envoyées à Aristarchi-Bey par le métropolitain d'Andrinople.

En rentrant, vers quatre heures du soir, Aristarchi-Bey s'empresse d'ouvrir la boîte dont le clef se trouvait dans l'une des deux lettres et qui, d'après ces lettres, devait contenir du tabac à fumer que lui envoyait le métropolitain d'Andrinople, ancien ami de sa famille. Mais à peine essaie-t-il de faire tourner la clef dans la serrure qu'une explosion terrible se fait entendre.

Le malheureux bey tombe inanimé sur le parquet, les vitres de la chambre où il se trouvait volent en éclats, le plafond se disjoint et prend feu, les murs se crevassent et la maison entière s'effondre sur ses fondations. On accourt, on relève Aristarchi-Bey à demi mort, pendant que, d'autre part, on s'empresse d'atteindre l'incendie.

On envole chercher des médecins qui déclarent que l'état d'Aristarchi-Bey est grave. Et, en effet, toute sa figure était une plaie. Les mains et plusieurs parties de son corps étaient profondément atteintes; on l'a immédiatement transporté chez lui et son état ne s'est guère amélioré depuis. On craint surtout qu'il n'ait perdu la vue pour toujours. L'inflammation de la face ne permet pas encore de constater l'état de ses yeux.

Quant à l'individu qui avait porté cette boîte chez Savfet-Pacha, on n'a pu encore le découvrir. La police fait, pour cela, d'actives recherches, et l'on espère qu'elle parviendra à se mettre sur ses traces. D'après le signalement qu'en donnent les gens de Savfet-Pacha, il devait être déguisé. Il portait de longs cheveux bouclés, une barbe blanche très-épaisse et de grosses lunettes bleues. On est à la recherche du cocher qui l'avait conduit et qui pourra sans doute donner quelques indications.

Quel pouvait être le mobile de ce monstrueux attentat? On ne peut pas le deviner et la victime elle-même ne peut pas le dire. Cette machine infernale, à en juger par les dégâts qu'elle a causés, était faite pour tuer cent personnes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le Développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Agence de Lyon : rue de Lyon, 6

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** reçoit les dépôts de fonds en compte, et bonifie un intérêt de

3 0/0 aux Comptes à disponibilité.

4 0/0 aux comptes à cinq jours d'avis.

Elle délivre des Bons à échéance fixe sur lesquels elle bonifie un intérêt de

4 1/2 0/0 aux Bons à 6 mois.

5 0/0 " " 1 an.

5 1/2 0/0 " " 2 ans et au-delà.

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** possède déjà 80 Agences dans les départements, et en nombre s'accroît rapidement encore. Elle encaisse les Effets de Commerce, délivre des Chèques sur toutes ses Agences et opère tous virements de fonds entre elles.

2683

REVUE FINANCIÈRE

Les causes défavorables ont assailli cette semaine à la Bourse et ont fini par produire un affaiblissement qui, quoique peu considérable, n'en a pas moins tranché sensiblement sur le caractère de fermeté des semaines précédentes. Les achats du comptant sont moins nombreux, mais les paiements des coupons de mai ne sont pas encore assez importants pour avoir déjà renouvelé les ressources dont dispose notre épargne. Les gélées que la température froide de ces jours derniers nous a valu et qui ont frappé surtout nos vignobles, font craindre pour le rendement de nos récoltes; l'étendue du mal n'a pu être encore exactement appréciée, mais on prétend aujourd'hui que nous n'avons de ce chef aucun élément à redouter.

Enfin, les préoccupations que cause la politique intérieure et extérieure ont amené des réalisations qui ont pesé lourdement sur le marché.

Le bilan de la Banque de France, qui n'est pas satisfaisant au point de vue commercial. Le portefeuille éprouve une énorme réduction de 78 millions, qui n'est, il est vrai, que la contre-partie de l'augmentation du précédent bilan; la rentrée de l'échéance du 30 avril a fait disparaître la totalité des effets escomptés par le commerce dans le but d'y faire face. Le portefeuille, qui était au 31 mai 1873, de 921 millions, n'est plus que de 839 millions, soit une diminution d'une année à l'autre de 82 millions.

Au point de vue de la reprise des paiements en espèces, ce bilan a, au contraire, lieu de nous satisfaire. L'encaisse augmente de 19 millions, la circulation et le compte du Trésor diminuent respectivement de 72 et de 9 millions; par contre, les comptes courants particuliers augmentent de 25 millions.

Le rapport de l'encaisse aux engagements est ainsi de 37,33 0/0, ce qui représente une augmentation de 1 0/0.

La Chambre va prochainement reprendre la discussion des impôts. On sait que, pour balancer le budget de 1874, il a été nécessaire d'établir 143 millions d'impôts nouveaux. Les lois des 29, 30 et 31 décembre 1873 ont donné 75 millions; en 19 février 1874, 19 millions et celle du 21 mars, 29 millions. Il reste encore à voter 20 millions de ressources pour lesquelles le ministre devra faire de nouvelles propositions, l'impôt sur le sel ayant été repoussé par l'Assemblée. Il faut tenir compte aussi de ce que les impôts établis par les lois du 19 février et du 21 mars, sur suite du retard mis à les voter, ne pourront avoir d'effet, car les trois derniers trimestres de l'année, et qu'il y a de ce chef une insuffisance budgétaire de 14 millions.

Le total des impôts à voter devra donc être de 34 millions, si l'on veut obtenir l'équilibre.

La Banque d'Angleterre a maintenu le taux de son escompte à 4 0/0; celle de Belgique l'a réduit à 4 1/2 0/0, soit une diminution de 1/2 0/0.

Les changes sont de plus en plus faibles. Le Londres fléchit un moment à 25 1/2 et 25 1/4, mais reste plus demandé à 25 1/8.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

SAINT-ETIENNE, 9 mai.									
NUMERO	SORTIES	FRANCS	TRAMES	GRÈGES	ROUBES	STYRE	POIDS	POIDS	POIDS
10	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
10	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
18	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
18	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
18	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
18	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
18	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
20	Ouvrées	1	1	1	1	1	1	1	1
16	Décreusages	1	1	1	1	1	1	1	1

AVIGNON, 9 mai.									
NUMERO	SORTIES	FRANCS	TRAMES	GRÈGES	ROUBES	STYRE	POIDS	POIDS	POIDS
11	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
11	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1

VALENCIENNES, 9 mai.									
NUMERO	SORTIES	FRANCS	TRAMES	GRÈGES	ROUBES	STYRE	POIDS	POIDS	POIDS
2	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Robines	1	1	1	1	1	1	1	1

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 9 mai.

Blés. — Disponible courant, 37 75; prochain, 37 75; juillet-août, 34 50; 4 derniers, 31 75.

Farines 3 marques de Paris: disponible, 77 75; courant, 77 75; prochain, 78; juillet-août, 76 75; 4 derniers, 67 50. Farines supérieures: disponible, 77 75; courant, 77 75; prochain, 77 50; juillet-août, 75 75; 4 derniers, 66.

Huiles de colza: Disponible et courant, 78 50; prochain, 79 25; juillet-août, 80 25; 4 premiers, 82 25; 4 derniers, 82 75.

Huiles de lin: Disponible et courant, 80 fr.; prochain, 80 50; juillet-août, 81 50; 4 derniers, 81 50.

Esprits 3/6 Nord fin: courant et 3 prochains, 62 50 à 62; 4 derniers, 61 à 61 50; 4 premiers, 60 à 59.

Sucres raffinés, 146 à 147 fr.

Sucres blancs: disponible, 65 50 à 65 75; 4 de mai, 66 25.

Sucres bruts 88°: 10/13 disponible, 55 25; 7/9 disponible, 59 50, les 100 kil.

Marseille, 9 mai.

Cotons. — Faibles. On a vendu une vingtaine de balles cotons de Malte à 72 50, 20 balles Pyrénées à 100, et 20 balles Jemch à 105 les 50 kil.

Cafés. — Marché actif. On a traité 3,500 sacs Rio à prix tenu secret, 1,000 sacs Porto-Rico à 112, 300 sacs Malabar plantations à 125, et 700 sacs dito natif à 102 les 50 kil.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 10 mai.

PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN

Thermomètre	Pression	État du ciel	Vent
minima	à midi	baromètre	à midi
+5°	6/10	+12°5/10	0.735
		nuageux	N mod.

Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse. 0.00

Sa température. +13

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse. 0.00

Sa température. +15

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 30 avril. 0.000

SITUATION GÉNÉRALE.

La pression barométrique est généralement faible; dans l'ouest de l'Europe, où elle est la plus forte, elle est encore au-dessus de la moyenne, malgré la persistance des vents du N.

Groningue, Brest, vent modéré, ciel très nuageux, mer agitée.

Valencia, Bayonne, vent N faible, ciel nuageux, mer peu agitée.

Livourne, Naples, Perpignan, vent N-O assez fort, mer agitée.

Paris: température hier 6 h. matin + 4° 7/10, à midi + 9° 8/10, baromètre, 0.750.

ÉMISSION

de 36,000 obligations de la C^e des CHEMINS DE FER DE LA VENDEE, à 235 fr. — Intérêt annuel: 15 fr. — Remboursement à 500 fr. — 1^{er} versement: 30 fr. — Garantie de l'Etat.

On souscrit sans frais chez M. COCHARD, changeur, 6, rue de Lyon.

Savonnerie Marseillaise

50, rue Centrale, 50

BAISSE DE PRIX

Huile d'olive supérieure... 1 15 le 1/2 kilog.

Sésame... 1 55

Savon blanc... 1 55 le kilogram

Savon bleu... 1 55

Savon noir... 1 55

2411

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 15

DENTISTES AMÉRICAINS

25, rue de Lyon, 25

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me NERARD, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 89.

ERRATUM

Dans l'annonce légale de la vente par voie d'expropriation des immeubles appartenant au sieur Antoine Mutier parus dans le Journal de Lyon du 8 mai courant, il y a eu une erreur de date: la vente aura lieu le samedi 10 mai, au lieu du samedi 11 mai.

Etudes de Me A. RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31, et de Me FAVOT, notaire à Pont-de-Beauvoisin (Isère).

VENTE

de biens de mineurs en un seul lot, en l'étude et par le ministère de Me Favot, notaire à Pont-de-Beauvoisin (Isère), se composant:

D'IMMEUBLES

compréhendant maison d'habitation, terre et bois situés sur la commune de Saint-Jean-d'Avelan, canton de Pont-de-Beauvoisin (Isère).

Mise à prix: 3,500 fr.

Adjudication au mardi deux juin mil huit cent soixante-quatre, à neuf heures du matin.

Pour extrait: Signé: A. Ruby.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Mes Ruby et Favot, et pour voir le cahier des charges au dit Me Favot, notaire en l'étude duquel il est déposé.

Etude de Me A. RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

en suite de désamortissement du sixième en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en un seul lot.

D'UNE MAISON

gise à Lyon, rue du Mail, 26, Croix-Rousse.

Appartenant aux conjoints Henry. Mise à prix: 31,600 fr.

Adjudication au samedi trente mai mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Pour extrait: Signé: A. Ruby.

Nota. — Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon où il est déposé.

Etude de Me ROMBAU, avoué à Lyon, place des Terreaux, 2.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, 1^{re} d'une

PROPRIÉTÉ

située à Caluire, quai de Cuire, numéros 15 et 16, composée de plusieurs maisons et jardins, le tout d'un seul tènement, de la contenance de cinquante et un ares environ et ayant une façade de cent seize mètres environ sur le quai, touchant la Saône.

Le tout sera vendu en trois lots séparés, mais il y aura enchères générales sur les trois lots réunis.

2^o D'une maison située à Neuville-sur-Saône, à l'espérance, composée de caves voûtées, écurie et remise, portant la inscription de l'Etat.

Le tout saisi au préjudice des conjoints Thizet.

Mises à prix:

Propriété de Caluire.

Premier lot: 6,000 fr.

Deuxième lot: 5,000 fr.

Troisième lot: 4,000 fr.

Sauf l'enchère générale sur les trois lots réunis.

Maison à Neuville. 7,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Pour extrait: Signé: ROMBAU, avoué.

Etude de Me LASELVE, avoué à Lyon, rue de Lyon, 63.

VENTE

par la voie de la liquidation judiciaire, à l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, en un seul lot.

D'UNE PROPRIÉTÉ

sise à Lyon (Rhône), quartier de Monplaisir, route de Grenoble, n. 19, consistant en maisons d'habitation, avec jardin, clos de murs, et d'un terrain contigu, dépendant de la succession de dame Madeleine Berger, veuve du sieur Antoine Roy, décédée, veuve en secondes nocces du sieur Claude Mathiat.

L'adjudication est fixée au samedi vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Mise à prix: 5,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Laseuve, avoué à Lyon, rue de Lyon, 63, ou voir au greffe du tribunal civil de Lyon, le cahier des charges qui y est déposé.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi douze mai mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place d'Albon, à Lyon, il sera vendu: tables, fourneau, lampe, pendule, glaces, etc. Le tout saisi. 2995

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours de toutes les maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet**.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré, dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

A VENDRE

dans une des meilleures positions de Genève, une

PENSION - RESTAURANT

en pleine activité, avec

12 chambres meublées.

Adressez les offres franco sous A. C. 273, à l'Agence de publicité HASENSTEIN ET VOGLER à GENÈVE.

2992

Coqueluche

Asthme, Toux nerveuses, crachement de sang et épilepsie, le remède est le **Rob-Végétal-Savary**, il n'en est pas de plus souverain.

Phuile de foie de morue, peu agréable au goût et à l'odorat, les pilules, sirops ou essences de saïsepareille, ainsi que les préparations à base d'iode, d'or ou de mercure.

Expéditions par correspondance.

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{re} classe, Rue Remy 13, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville.

A LYON 2371

A LOUER

prochainement, Rue de l'Hôtel-de-Ville

1^o UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées et propres pour magasins, comptoir, etc., avec caves;

2^o UN APPARTEMENT de six pièces fraîchement réparées, au 4^e, cave et grenier.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

L'INTERMÉDIAIRE

des Chercheurs et Curieux

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES À L'USAGE DE TOUTS LITTÉRAIRES ET GENS DU MONDE.

ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

Rédaction. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Carle de Rash, directeur de l'Intermédiaire, boulevard Saint-Germain, 2, Paris.

Administration. Tous les mandats doivent être au nom de M. Eischbacher, rue de Seine, 38. — Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an pour la France, et de 15 fr. pour l'étranger. — L'Intermédiaire paraît le 10 et le 25 de chaque mois.

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

AVIS

BOURSE DE PARIS — Samedi 9 Mai (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS		Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
AU COMPTANT ET A TERME						
3 0/0	cpt	59 50	59 40	Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	440	440
Jouissance janvier	..	59 54	59 59	Saint, r. 225 fr. int. 10 fr. j. janv.	218	217
5 0/0	cpt	94 40	94 35	Ville de Paris 1855-60, r. 500 j. sept.	422	50
Jouiss. nov.	..	94 52	94 47	V. de Paris 1865 r. 500	458	458
5 0/0 Emp. 1872, 14 fr. 50 p. cpt	..	..	..	V. de Paris 1869 r. 400 j. aout.	294	293
Jouiss. 16 aout	..	..	..	V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	267	264
4 1/2 0/0 j. 22 sept.	..	85 25	85	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	86	86
Banque de France	cpt	3885	3880	Ville de Lille 1868	avril	90
Comptoir d'escomptes	cpt	547	545	id. id. 1863	janv.	50
500 fr. j. février	..	543	545	id. id. 1863	janv.	37
Crédit algérien	cpt	430	432	V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. janv.	..	..
Crédit foncier	cpt	793	795	V. de Bruxelles 1868, id. janv.	..	..
500 fr. — 250 fr. p.	..	31	30	Foncières 4 0/0 j. novem.	445	446
Société générale alg.	cpt	380	360	id. id. 4 1/2	88	85
Créd. indust. 500 fr. — 425 fr.	..	647	650	id. id. 1863	426	422
Crédit lyonnais	cpt	670	667	id. 3 0/0	418	418
500 fr. — 250 fr. p. j. janv.	..	31	292	id. 4 1/2	84	84
Crédit mobilier	cpt	295	293	Commun.	33	33
500 fr. — 250 fr. p.	..	31	296	id. 5	69	68
Société de Dépôts. j. nov.	cpt	548	552	Algér. 5 0/0 r. A 150 f. j. aout.	108	109
Société générale	cpt	535	532	id. 5 0/0	426	423
500 fr. — 250 fr. p.	..	31	533	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.	..	..
Est	cpt	493	495	 6 0/0 r. 600 fr.	..	325
500 fr. j. nov.	..	31	495	Orléans 4843, 4 0/0	..	..
Paris-Lyon-Méditerran	cpt	847	850	Rouen 4749, 5 0/0	945	..
500 fr. j. novembre	..	31	850	Paris-Lyon 5 0/0	970	..
Mid	cpt	610	615	Ville de Paris 1855-60, r. 500 octob.	..	1000
500 fr. j. juillet.	..	31	..	Ouest 1852-54, 5 0/0 janv.	..	935
Nord	cpt	1041	1035	Ouest 1852-54, 5 0/0 janv.	463	460
400 fr. j. juillet.	..	31	1040	Bale 5 0/0, g. p. l'Est. janv.	..	500
Orléans	cpt	815	810	Médit. 5 0/0 g. p. l'Est. avril.	487	487
500 fr. j. octobre	..	31	815	Bourbonnais janv.	282	283
Ouest	cpt	522	520	Médit. 1852-55, gar. id.	284	282
500 fr. j. octobre	..	31	523	Nord	284	75
Gaz	cpt	628	625	Orléans	283	283
500 fr. j. oct.	..	31	628	Victor-Emman.gar. avril.	274	281
Canal de Suez	cpt	225	220	Grand-Central	380	381
500 fr. j. juillet	..	31	223	Genève 1855	279	278
Suez. — Délégations	cpt	385	381	Genève 1857	276	277
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	20	19	Lyon 3 0/0	282	281
Jouissance juillet	..	..	19 78	Lyon fusion	282	281
Etats-Unis 5 0/0	..	..	..	Lyon 1866	272	272
Jouissance novembre	..	..	..	Uest, g. p. l'Etat	276	276
Italie 5 0/0	..	66	65	Midi, g. p. l'Etat	277	277
Jouissance janv.	..	66	65	Uest, g. p. l'Etat	277	277
Tourette June 5 0/0	cpt	45	46	Ardenn. g. p. l'Etat juillet.	277	279
Crédit foncier d'Autriche	cpt	515	512	Dauphiné, g. p. l'Et. id.	278	279
500 fr. jouiss. janvier.	..	31	515	Charentes	258	257
Crédit mob. espagnol	cpt	387	385	Vendée	239	241
500 fr. j. janvier	..	31	387	Romains	191	191
Autrichiens	cpt	420	417	Saragossa	125	128
Autrichien nouveau	cpt	721	717	Pampelune	127	125
500 f. 200 f. p. j. janvier.	..	31	..	Nord de l'Espagne octob.	197	195
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	310	310	Portugais rev. var. oct. 71	229	229
500 fr. jouiss. nov.	..	31	315	Eaux, int. 15 fr. r. A 500 f.	263	75
Nord de l'Espagne	cpt	113	115	Gaz parisien, int. 25 fr.	445	448
500 fr. — J. janv. 1865.	..	31	115	Trasatlant, int. 25 fr. 500 fr.	..	410
Romain. — J. oct. 1865.	..	31	81	Suez, int. 25 fr. r. A 500 fr.	430	448
	..	..	78 75	Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50.	490	..
	..	..	..	Foncier suisse 5 0/0.	..	..